

22.03.2011 - 11:10 Uhr

## Media Service: Conseil suisse de la presse /prise de position 5/2011 ([www.presserat.ch/28920.htm](http://www.presserat.ch/28920.htm)) Parties: X c. «Tages-Anzeiger» / «20 minutes» / «Le Matin» Plaintes partiellement admises

Interlaken (ots) -

Thèmes: recherche de la vérité, dénaturation d'informations, identification

Résumé

Article dévoilant l'identité d'un «diffuseur de spams parmi les plus actifs au monde»

Plaintes contre «Tages-Anzeiger» et «Le Matin» partiellement admises

Pour le Conseil de la presse, il y a distorsion des faits lorsqu'un journal transforme une enquête policière dans un pays en une traque par les polices du monde entier. Par ailleurs il juge disproportionné dans un texte consacré au «diffuseur de spams parmi les plus actifs au monde» de dévoiler son identité et de publier sa photo.

Au printemps 2010, «Tages-Anzeiger», «20 minutes» et «Le Matin» rapportent qu'un Genevois figure parmi les plus importants expéditeurs de spams. C'est la première fois qu'un Suisse prend place sur la liste noire des spammeurs les plus actifs à travers le monde publiée par l'organisation internationale Spamhaus. La personne en question ferait par ailleurs l'objet d'une recherche policière en République tchèque. Le spammeur se plaint auprès du Conseil de la presse des articles des trois journaux qui, selon lui, sont contraires à la vérité, travestissent les faits et qui, enfin, révèlent sans raison son identité.

Le Conseil de la presse admet partiellement les plaintes contre le «Tages-Anzeiger» et «Le Matin» et rejette celle contre «20 minutes». D'après les documents à disposition les articles sont corrects pour l'essentiel. «Le Matin» a cependant déformé les faits en affirmant sans preuve dans sa version online que «toutes les polices du monde sont à ses trousses», alors que ce n'est établi que pour la police tchèque. En outre, la mention du nom entier et la publication de la photo par le «Tages-Anzeiger» sont disproportionnées. Il suffisait de mentionner dans l'article l'entreprise du plaignant, relativement insignifiante sur le plan économique.

Kontakt:

SCHWEIZER PRESSERAT  
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE  
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA  
Sekretariat/Secrétariat:  
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher  
Bahnhofstrasse 5  
Postfach/Case 201  
3800 Interlaken  
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62  
Fax: 033 823 11 18  
E-Mail: [info@presserat.ch](mailto:info@presserat.ch)  
Website: <http://www.presserat.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100621330> abgerufen werden.